Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.

Administration des chemins de fer de l'Etat.

Règlement général du Contrôle.

TROISIÈME PARTIE.

Comptabilité des marchandises.

BUREAU DES REPRISES.

1er mars 1912.

Réimpression de 1920.



BRUXELLES ÉTABLISSEMENTS GÉNÉRAUX D'IMPRIMERIE 14, rue d'Or, 14

TABLE DES MATIERES. *

BUREAUX EN GÉNÉRAL.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES.

Objet de la comptabilité des marchandises. — Justifications à produire à l'administration par les comptables. — Répartition des attributions. — Responsabilités.

1 SECTION.

Comptabilité dans ses rapports directs avec les documents de transport (lettre de voiture, feuille de route et bulletin d'expédition). — Comptabilité des remboursements. — Transports en débet.

CHAPITRE 1er.

Définitions. — Dispositions générales.

A	t.		Pag	es.
	2		Ports au delà	15
	3			15
4	à	7	Reprises	15
	8			16
9	à	14	Du numéro du transport. — Souches-registre d'expédition. — Enregistrement de certaines expéditions. — De la feuille de route et des documents similaires	17

BUREAUX COMPOSES.

CHAPITRE II.

Opérations au départ et à l'arrivée

A — Départ.

15 à 21	Dispositions générales
22 et 23	Expéditions affranchies au départ : ports perçus et ports au delà
24	Expéditions franco, prises à domicile. — Encaissement des frais de transport
25 et 26	Expéditions accompagnées d'un bulletin d'affanchissement. — Arrhes
27	Expéditions à livrer franco par une station de chemin de fer vicinal
28 à 34	Dispositions communes aux expéditions accompagnées d'un bulletin d'affranchisse- ment et à celles à livrer franco par une station de chemin de fer vicinal
35 et 36	Envois franco: vérification

^{*} Voir l'Index alphabétique à la fin duvolume.

		4
	Art.	
	37 à 40	Expéditions grevées de déboursés
	41 à 45	Reprises
		Bureaux frontières et bureaux-entrepôt.
	$\frac{46}{47}$	a) Timbre-reprise rectangulaire
	48	b) Reprise par feuille spéciale
	49	Période complémentaire.
	50 à 52	Déboursés et reprises : vérification
		\mathbf{B} . — Arrivée.
	53 à 56	$V\'erification$
		7 07 17 1000000
		Prise en charge.
	57 à 63	
	64 à 75	Documents de livraison
	01 0 10	bournaux des arrivages
		Perception.
		•
	76 et 77	A. — Expéditions bureau restant.
	76 et 77 78	Dispositions générales
	70	remis à la station d'arrivée, lors de la prise de livraison des envois en gare
	79 à 83	Amortissement au journal des arrivages D.C. 1830
		B. — Expéditions à remettre à domicile.
		I. — Dispositions spéciales aux bureaux où le camionnage est organisé.
	84 à 88 89 à 93	Décompte avec le service du camionnage. — Recette brute. — Recette nette
	94	Articles non remis et articles à représenter.
	95 à 97	Seconde remise à domicile. — Remise à domicile des articles en souffrance et
	00 a 01	envois adressés « Bureau restant »
	98	Taxe de mise en cave
	99	Envois taxés avec remise à domicile et livrés en gare
	100	Envois dont les frais sont à reprendre sur les bureaux d'expédition. — Envois rée
	CHARGE AND THEORY AND	diés sous suite des frais
	101 et 102	Expéditions dédouanées par le chemin de fer
	109 of 104	II. — Dispositions spéciales aux bureaux où le camionnage n'est pas organisé.
	103 86 104	Colis par exprès, colis affranchis au moyen de timbres, colis postaux et petits paq internationaux
	105	
	105	C. — Reprises.
		Dû aux arrivages. — Articles en souffrance.
	106	Dû aux arrivages
×.	107	Dû aux arrivages
	107 108	Dû aux arrivages
	107 108 109 à 111	Dû aux arrivages
	107 108	Dû aux arrivages
	107 108 109 à 111 112 et 113	Dû aux arrivages
	107 108 109 à 111 112 et 113 114	Dû aux arrivages Articles en souffrance Registre D.C. 1829 Livraison ou sortie des articles en souffrance. Clôture du registre D.C. 1829 Vérification des articles en souffrance. Clôture des journaux des arrivages.
	107 108 109 à 111 112 et 113 114 115	Dû aux arrivages
	107 108 109 à 111 112 et 113 114 115	Dû aux arrivages Articles en souffrance Registre D.C. 1829 Livraison ou sortie des articles en souffrance. Clôture du registre D.C. 1829 Vérification des articles en souffrance. Clôture des journaux des arrivages. Clôture journalière ou périodique Recette nette du bureau restant Récapitulation de la recette brute, etc.
	107 108 109 à 111 112 et 113 114 115 116 117 118 119	Dû aux arrivages Articles en souffrance Registre D.C. 1829 Livraison ou sortie des articles en souffrance. Clôture du registre D.C. 1829 Vérification des articles en souffrance. Clôture des journaux des arrivages. Clôture journalière ou périodique Recette nette du bureau restant Récapitulation de la recette brute, etc. Récapitulation de la recette nette. — Solde
	107 108 109 à 111 112 et 113 114 115 116 117 118 119 120	Dû aux arrivages Articles en souffrance Registre D.C. 1829 Livraison ou sortie des articles en souffrance. Clôture du registre D.C. 1829 Vérification des articles en souffrance. Clôture des journaux des arrivages. Clôture journalière ou périodique Recette nette du bureau restant Récapitulation de la recette brute, etc. Récapitulation de la recette nette. — Solde Amortissement du dû aux arrivages (bureau restant)
	107 108 109 à 111 112 et 113 114 115 116 117 118 119 120	Dû aux arrivages Articles en souffrance Registre D.C. 1829 Livraison ou sortie des articles en souffrance. Clôture du registre D.C. 1829 Vérification des articles en souffrance. Clôture des journaux des arrivages. Clôture journalière ou périodique Recette nette du bureau restant Récapitulation de la recette brute, etc. Récapitulation de la recette nette. — Solde Amortissement du dû aux arrivages (bureau restant) Preuve de l'exactitude de l'amortissement
	107 108 109 à 111 112 et 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122	Dû aux arrivages Articles en souffrance Registre D.C. 1829 Livraison ou sortie des articles en souffrance. Clôture du registre D.C. 1829 Vérification des articles en souffrance. Clôture des journaux des arrivages. Clôture journalière ou périodique Recette nette du bureau restant Récapitulation de la recette brute, etc. Récapitulation de la recette nette. — Solde Amortissement du dû aux arrivages (bureau restant) Preuve de l'exactitude de l'amortissement Justification du solde
	107 108 109 à 111 112 et 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122	Dû aux arrivages Articles en souffrance Registre D.C. 1829 Livraison ou sortie des articles en souffrance. Clôture du registre D.C. 1829 Vérification des articles en souffrance. Clôture des journaux des arrivages. Clôture journalière ou périodique Recette nette du bureau restant Récapitulation de la recette brute, etc. Récapitulation de la recette nette. — Solde Amortissement du dû aux arrivages (bureau restant) Preuve de l'exactitude de l'amortissement
	107 108 109 à 111 112 et 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122	Dû aux arrivages Articles en souffrance Registre D.C. 1829 Livraison ou sortie des articles en souffrance. Clôture du registre D.C. 1829 Vérification des articles en souffrance. Clôture des journaux des arrivages. Clôture journalière ou périodique Recette nette du bureau restant Récapitulation de la recette brute, etc. Récapitulation de la recette nette. — Solde Amortissement du dû aux arrivages (bureau restant) Preuve de l'exactitude de l'amortissement Justification du solde

	<u> </u>	
	Journal des marchandises déclarées en douane.	
Art.	Pag	es.
125 à 133	The state of the s	50
134 à 136	Encaissements et paiements au bureau de la douane	53
137	Taxes d'expertise des viandes de boucherie importées	53
2"	Journal des transports réinscrits.	
138 à 145	Inscription, amortissement et clôture.	54
	the state of the s	
	BUREAUX SIMPLES.	
	CHAPITRE III.	
	Opérations au départ et à l'arrivée.	1
	ADépart.	
146 à 150	Dispositions générales	57
151 à 153	Expéditions affranchies a départ : ports perçus et ports au delà	59
154	$ Exp\'{e} ditions franco, prises \`{a} domicile. — Encaissement des frais de transport \ . \ . \ .$	60
155	Expéditions accompagnées d'un bulletin d'affranchissement. — Arrhes	60
156	Expéditions à livrer franco par une station de chemin de fer vicinal	60
157 à 159	Dispositions communes aux expéditions accompagnées d'un bulletin d'affranchis-	0.0
	sement et à celles à livrer franco par une station de chemin de fer vicinal	60
160 et 161	Envois franco: vérification	61
162 à 166	Expéditions grevées de déboursés	61 62
167 et 168	Reprises	63
169 170	Bureaux frontières et bureaux-entrepôt	63
	${f B.}-{f Arrivee}.$	
171 à 174		63
	Prise en charge.	
175		GA .
$\begin{array}{c} 175 \\ 176 \end{array}$	T	64 64
170		01
	Perception.	
	A. — Expéditions bureau restant.	
177 et 178		64
179	Envois pour lesquels les récépissés D.C. 1834 délivrés par les bureaux de départ	0.5
180 à 184		65
100 a 104		65
	B. — Expéditions à remettre à domicile.	
	I. — Dispositions spéciales aux bureaux où le camionnage est organisé.	
185 à 187	Décompte avec le service du camionnage. — Recette brute. — Recette nette. —	0.0
100		66
188 189	Articles non remis et articles à représenter. Seconde remise à domicile. — Remise à domicile des articles en souffrance et des	66
109	AND ADDRESS OF THE PROPERTY OF	66
190		66
191		66
192	Envois dont les frais sont à reprendre sur les bureaux d'expédition. — Envois	of
:		66
193	Expéditions dédougnées par le chemin de fer	66

	— 6 —
	II. — Dispositions spéciales aux bureaux où le camionnage n'est pas organisé.
Art.	Page
194	Colis par exprès, colis affranchis au moyen de timbres, colis postaux et petits
	paquets internationaux
195	C. — Reprises
196	
	2 to come directions of outprenter.
197	Clôture des journaux des arrivages
	Journal des marchandises déclarées en douane
198	Inscription, amortissement et clôture
199	Paiements au bureau de la douane
200	Taxes d'expertise des viandes de boucherie importées
	Journal des transports réinscrits.
201	Inscription, amortissement et clôture
201	inscription, amortussoment of croture.
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	BUREAUX EN GÉNÉRAL.
	CHAPITRE IV.
	OHALILINE IV.
Calcul	l et vérification des taxes. — Vérification et rectification des feuilles de route et des bordereaux Van Gend.
202 et 203	Application des tarifs. — Vérification. — Responsabilité
	Rectification des erreurs.
204 à 207	Mois courant
208 à 211	Taxation à l'arrivée des frais d'avis d'arrivée, de remise à domicile et de désin-
	fection.
212 et 213	Dévoyés
214 215	Changement de destination des feuilles de route
210	l'expéditeur
216	Différences non remboursables ou négligeables.
217	Limites dans lesquelles les rectifications peuvent être effectuées
218	Mois clôturés
	Avis de rectification.
219 à 225	
226 à 229	
230 à 235	
236 à 239	
240 et 241	Classement des avis
	Procès-verbaux de rectifications C.R. 1254bis (mois courant).
	Rectification des relevés-comptes courants.
942 \ 2/2	•
242 à 247 248	11 The Property Commence of the Commence of th
	Bureaux composés
id.	Procès-verbal à l'arrivée
id.	Procès-verbal à l'arrivée
id.	
id. id. id.	Procès-verbal à l'arrivée

CHAPITRE V.

Justifications à produire à l'administration par les comptables.

 $Relev\'es-comptes\ courants.\ --\ Statistiques.\ --\ Relev\'es-comptes$ courants-statistiques.

	Départ et Arrivée.
Art. 253	Pages
	Dispositions générales
254 à 259	Relevés-comptes courants en général
260 à 266	Dispositions spéciales et recommandations diverses
	Départ.
267 à 271	Relevés-comptes courants. — Numéro ion continue
272 et 273	Rectification des relevés
274 à 277	Relevé mensuel au départ des reprises pour frais de formalités en douane et droits
	d'entrée (timbre-reprise rectangulaire)
	Arrivée.
	Services intérieur, Etat vers Etat, Van Gend et services avec les lignes de navigation.
278	Relevés-comptes courants. — Inscriptions
279 à 281	Contrôle à l'arrivée de la numérotation continue des comptes courants
282 à 286	Relevés-statistiques
202 a 200	Services mixtes et internationaux, sauf les services français pour lesquels les feuilles de route renseignent séparément la taxe belge et la taxe française.
287 à 290	Relevés-comptes courants-statistiques
201 a 200	Dispositions spéciales aux services français pour lesquels les feuilles de route renseignent
	séparément la taxe belge et la taxe française.
291 et 292	
	1
293 et 294	Relevé-statistique
I	dispositions communes aux statistiques et aux relevés-comptes courants- statistiques de tous les services.
295	Solde des arrondissements de taxes
296 à 300	Dispositions diverses,
	Départ et arrivée.
Re	nseignements statistiques complémentaires à consigner dans les relevés.
301	Relevés C.R. 1237, 1239, 1239bis, 12394°, 1242, 1242bis, 1242ter, 1245, 1245bis et 1246 100
302 et 303	Relevés C.R. 1237, 1239, 1239bis, 1242 et 1242bis
304	Recommandations
	$R\'ecapitulations$ et cl $\^otures$.
305 à 309	Récapitulation et clôture journalières ou périodiques des comptes courants. 102
	Récapitulation et clôture mensuelles, par service, des divers relevés-comptes courants et statistiques.
310 à 312	Services intérieur, Etat vers Etat et Van Gend
313 à 317	Services mixtes et internationaux
318	Récapitulation des relevés C.R. 1238 (formalités en douane, etc.)
319 à 322	Récapitulations générales des comptes courants
323	Dispositions et recommandations diverses
	Envoi à la direction du contrôle des documents justificatifs.
324 à 327	Envoi des relevés et des récapitulations
328	Classement et envoi des feuilles de route, des bordereaux Van Gend
	ainsi que des bons D.C. 1654 et D.C. 1654bis
329 et 330	Services intérieur et Etat vers Etat
221 -4 222	Somion winter tinternationaus

	— 8 —	
	CHAPITRE VI.	
Art.		Pages.
333	Camionnage. — Mise en compte et liquidation des taxes dues	112
	aux entrepreneurs.	112
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	CHAPITRE VII.	
	Comptabilité des remboursements.	
334 à 336	Inscription des remboursements. — Création des avis d'encaissement	113
337 à 341	Vérification à l'arrivée et renvoi des avis. — Responsabilité	114
342	Mode de renvoi des avis d'encaissement	115
343 à 347	Rentrée des avis d'encaissement. — Inscription. — Vérification	115
348 à 351	Retard dans la rentrée des avis d'encaissement	116
352 et 353	Paiement des remboursements. — Conditions de paiement aux intéressés	117
354 à 364	Paiement à domicile	118
365 à 369	Paiement à bureau ouvert	120
370	Paiement des remboursements dans une localité autre que celle d'où la marchan-	101
071	dise a été expédiée	121 121
$\frac{371}{372}$	Retour par exprès des avis d'encaissement	121
373 à 378	Tenue du carnet de liquidation	121
379 à 381	Situation mensuelle des remboursements au départ	123
382 à 387	Désistements et annulations	123
388 à 390	Remboursements grevant des marchandises à réexpédier	125
	CHAPITRE VIII.	
	Transports effectués en débet.	
391 à 394 et 396 à 398	Mise en compte, etc	127
395	Nomenclature des états de liquidation à fournir	128
	$2^{\scriptscriptstyle ext{E}}$ SECTION.	
	z SECTION.	
	Z SECTION.	
	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET	
	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION.	
	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET	
	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION.	
	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION. CLÔTURE ET CONCORDANCE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES.	
	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION. CLÔTURE ET CONCORDANCE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES. CHAPITRE IX.	
	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION. CLÔTURE ET CONCORDANCE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES. CHAPITRE IX. Produits extraordinaires.	
399 et 400	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION. CLÔTURE ET CONCORDANCE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES. CHAPITRE IX. Produits extraordinaires. Définition. — Enumération des diverses catégories de produits	
399 et 400	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION. CLÔTURE ET CONCORDANCE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES. CHAPITRE IX. Produits extraordinaires. Définition. — Enumération des diverses catégories de produits extraordinaires.	133
401	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION. CLÔTURE ET CONCORDANCE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES. CHAPITRE IX. Produits extraordinaires. Définition. — Enumération des diverses catégories de produits extraordinaires. Produits acquis au trésor.	133
	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION. CLÔTURE ET CONCORDANCE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES. CHAPITRE IX. Produits extraordinaires. Définition. — Enumération des diverses catégories de produits extraordinaires.	
401	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION. CLÔTURE ET CONCORDANCE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES. CHAPITRE IX. Produits extraordinaires. Définition. — Enumération des diverses catégories de produits extraordinaires. Produits acquis au trésor.	133
401	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION. CLÔTURE ET CONCORDANCE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES. CHAPITRE IX. Produits extraordinaires. Définition. — Enumération des diverses catégories de produits extraordinaires. Produits acquis au trésor Valeurs de remploi Tenue des écritures.	133
401 402	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION. CLÔTURE ET CONCORDANCE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES. CHAPITRE IX. Produits extraordinaires. Définition. — Enumération des diverses catégories de produits extraordinaires. Produits acquis au trésor. Valeurs de remploi	133 135
401 402 403 à 406	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION. CLÔTURE ET CONCORDANCE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES. CHAPITRE IX. Produits extraordinaires. Définition. — Enumération des diverses catégories de produits extraordinaires. Produits acquis au trésor Valeurs de remploi Tenue des écritures. Bulletin de perception C.R. 1261.	133 135 136 138
401 402 403 à 406 407 et 408	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. — TIMBRES-CHEMIN DE FER ET CARTES-AVIS DE RÉCEPTION. CLÔTURE ET CONCORDANCE GÉNÉRALE DES ÉCRITURES. CHAPITRE IX. Produits extraordinaires. Définition. — Enumération des diverses catégories de produits extraordinaires. Produits acquis au trésor Valeurs de remploi Tenue des écritures. Bulletin de perception C.R. 1261. Registre C.R. 1263	133 135 136 138

Dispositions spéciales.

	A. — Produits acquis au tresor.	
Art.		ages
415	Redevances suivant contrats ou décisions	13
416 à 425	Dépôt de bagages	140
426 à 431	Chômage de wagons, magasinage taxe supplémentaire pour non-retrait de la	
100	lettre de voiture de marchandises en douane	14:
432	Parcours de wagons sur les embranchements particuliers, etc	143
433 à 440	Pesage sur les ponts à peser les wagons. Manutention (grues; déchargement et	
	transbordement d'office; comptage demandé à l'arrivée). Bulletin D.C. 1752	14:
441	Pesage sur chariot. — Pesage, sur les ponts à peser les chariots ou sur les ponts à	
	peser les wagons, des chevaux et bestiaux dont le transport n'a pas été et ne	
440	doit pas être effectué par le chemin de fer. Bulletin D.C. 1841	14.
442	Pesage partiel, sur les ponts à peser les wagons, indépendamment du pesage total	2011001
	des expéditions par charges complètes. Bulletins D.C. 1752 et D.C. 1841	14
443 à 447	Déclarations en douane et provisions pour avances faites à la douane	140
448	Seconde remise à domicile; remise à domicile des articles en souffrance et des envois adressés « Bureau restant »; mise en cave	1.66
449	Dépôt temporaire de marchandises dans l'enceinte des stations avant la conclusion	146
449	du contrat de transport	147
. 450	Remise à domicile des bagages.	147
451	Surtaxes non remboursées	147
452	Excédents de caisse. — Monnaie oubliée aux guichets	147
453	Vente de fumier dans les stations	148
	 B. – Sommes encaissées comme valeurs de remploi. 	
454	Versements pour compte du service général. — Vente d'indicateurs officiels des	
	trains, cartes, affiches-horaires et tarifs	148
455	Versements pour compte des voies et travaux, de la traction et du matériel, de	
	la direction de l'exploitation ainsi que de la direction de l'électricité	148
	Management of A control of Control	
	CHAPITRE X.	
	Timbres-chemin de fer et cartes-avis de réception.	
		149
456 à 458	Approvisionnement	149
450 a 458 459 à 463	Demandes	150
464 à 468	Envoi et réception	151
469 à 471	Annulation	152
472	Oblitération et pointillage	153
473	Classement des bulletins d'expédition	153
474	Cartes-avis et timbres fournis aux bureaux de poste et aux Cies de chemins de fer	154
	Out to be the state of the stat	77.77
		
	CHAPITRE XI.	
	Charles and department of the control of the contro	
	Clôture et concordance des écritures.	
475 et 476	Dispositions générales	155
177 et 478	Clôture et concordance journalières ou périodiques	156
479 à 482	Bureaux composés	158
483	Bureaux simples	159
484	Bureaux en général	159
485 et 486	Clôture et concordance mensuelles.	159
487 à 489	Bureaux composés	162
490	Bureaux simples	162

		— 10 —
		3º SECTION
	D	EPTES COURANTS AVEC LES INDUSTRIELS ET LES COMMERÇANTS. — ELAI POUR LE PAIEMENT DES FRAIS GREVANT LES TRANSPORTS. — EUREAU DES REPRISES. — IMPRIMÉS, REGISTRES ET ARCHIVES.
	Art.	CHAPITRE XII.
	491 à 501	Comptes courants avec les industriels et les commerçants.
		subject and administration of control subject to the control of th
		CHAPITRE XIII.
		Délai pour le paiement des frais grevant les transports.
	502 à 504 505 à 509	A. — Crédits aux industriels et aux commerçants
		· CHAPITRE XIV.
	0:	rganisation du Bureau des reprises; relations des divers services de l'administration centrale et des stations avec ce bureau.
	510 à 519	Dispositions générales
1		Des diverses espèces d'avances et de crédits.
	520	A. — Liquidation des indemnités payées du chef de retards, pertes, avaries ou
	521 à 524	accidents. B. — Liquidation des frais grevant les transports effectués en débet pour comptenotamment, des départements ministériels.
	Di	spositions spéciales au Bureau des reprises et aux directions.
	525 à 529 530 à 533	Comptabilité du Bureau des reprises
		CHAPITRE XV.
	534	Réception, conservation et délivrance des registres et imprimés. —
		Archives.
		binount on comm. Ciditate in commentance per see

ANNEXES.

	NTO			Pages
ANNEXE	No	1. –	Spécimen de clôture journalière du registre des arrivages D.C. 1831.	181
33	10	2	— Spécimen de clôture journalière du calepin-décompte avec le service	
39	30	9	du camionnage, C.R. 1276	182
н	22	J	D.C. 1830	100 1 100
25	33	4 -	- Spécimen de récapitulat. n journalière et de clôtures du registre des	183 à 186
		1.	arrivages principal, D.C. 1830, pour les bureaux composés qui	
			n'effectuent pas le report des totaux des journées antérieures à	
			la suite des totaux du jour	187 et 188
39	»	5	- Spécimen de clôture journalière du registre des marchandises décla-	101 00 100
			rées en douane, D.C. 1719	190 et 191
33	32	6	 Spécimen de clôture journalière du registre des transports réinscrits. 	
			D.C. 1721	192 et 193
20	33	7	 Récapitulation des comptes courants des marchandises à l'arrivée 	
			(services intérieur, Etat vers Etat et Van Gend), C.R. 1255	194 à 197
33	33	8	 Récapitulation générale, par service, des comptes courants des mar- 	
			chandises au départ (services mixtes, internationaux et postaux,	
			avec report des services intérieur, Etat vers Etat et Van Gend),	.E. (a).700
			C.R. 1256	198 et 199
39	33		- idem, pour l'arrivée, C.R. 1256bls	200 et 201
39	33	10	Liste des formulaires à employer pour les relevés mensuels ainsi que	
		11	les récapitulations des marchandises	202 à 204
3)	33		— Carnet de liquidation des remboursements, D.C. 1669.	205
<i>y</i>	n		Situation mensuelle des remboursements au départ, C.R. 1268 Registre des produits extraordinaires, C.R. 1263	206 et 207 208 et 209
n	37		- Compte courant des timbres-chemin de fer et des cartes -avis, C.R.	208 00 209
		11.	1274	210 et 211
30	1)	15	— Résumé des recettes et dépenses, C.R. 1307	212
n	10		— id. id. id. (Période complémentaire).	213 et 214
	n		— Spécimen de compte courant avec les industriels et les commerçants	216 et 217
· »	3)		Calepin pour l'inscription des transports échangés avec les chemins	
			de fer vicinaux, D.C. 1756	218
33	33	19.	- Nomenclature des formulaires, registres, etc., en usage, mentionnés	
			dans le présent règlement	219 à 222